



SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Point 15 de l'ordre du jour :	
Elections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux (<i>suite</i>) :	
a) Election de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité	2183

Président : M. Salim Ahmed SALIM
(République-Unie de Tanzanie).

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR

Elections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux (*suite*) :

a) Election de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale va reprendre l'élection d'un membre non permanent du Conseil de sécurité, appartenant au groupe des Etats d'Amérique latine, pour un mandat de deux ans commençant le 1^{er} janvier 1980.

2. Comme les membres le savent, l'Assemblée a procédé à 130 tours de scrutin non décisifs au cours de 14 séances plénières tenues depuis le 26 octobre 1979. Conformément à l'article 94 du règlement intérieur, l'Assemblée va procéder au cent trente et unième tour de scrutin, premier d'une série de trois tours de scrutin libre. Pour ce scrutin libre, tout Etat membre des Etats d'Amérique latine peut être candidat, à l'exception, bien entendu, de la Bolivie, dont le mandat vient à expiration, et de la Jamaïque, qui est déjà membre du Conseil de sécurité. Les bulletins de vote vont être distribués.

Sur l'invitation du Président, M. Mardovitch (République socialiste soviétique de Biélorussie) et M. Çelikol (Turquie) assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

3. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je propose de suspendre la séance pour permettre le dépouillement du scrutin.

La séance est suspendue à 15 h 45; elle est reprise à 16 h 5.

4. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

Bulletins déposés :	146
Bulletins nuls :	0

<i>Bulletins valables :</i>	146
<i>Abstentions :</i>	2
<i>Nombre de votants :</i>	144
<i>Majorité requise :</i>	96
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
Cuba	83
Colombie	59
Costa Rica	1
Honduras	1

5. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité requise, l'Assemblée va procéder à un deuxième tour de scrutin libre. Comme auparavant, tout Etat membre du groupe des Etats d'Amérique latine peut être candidat, à l'exception bien entendu de la Bolivie et de la Jamaïque. Les bulletins de vote vont être distribués.

Sur l'invitation du Président, M. Mardovitch (République socialiste soviétique de Biélorussie) et M. Çelikol (Turquie) assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

6. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je propose de suspendre la séance pour permettre le dépouillement du scrutin.

La séance est suspendue à 16 h 15; elle est reprise à 16 h 25.

7. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

<i>Bulletins déposés :</i>	147
<i>Bulletins nuls :</i>	0
<i>Bulletins valables :</i>	147
<i>Abstentions :</i>	1
<i>Nombre de votants :</i>	146
<i>Majorité requise :</i>	98
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
Cuba	82
Colombie	63
Costa Rica	1

8. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le deuxième tour de scrutin libre n'ayant pas été décisif, l'Assemblée va procéder au troisième tour de scrutin libre. Comme auparavant, tout Etat membre du groupe des Etats d'Amérique latine peut être candidat, à l'exception bien entendu de la Bolivie et de la Jamaïque. Les bulletins de vote vont être distribués.

Sur l'invitation du Président, M. Mardovitch (République socialiste soviétique de Biélorussie) et M. Çelikol (Turquie) assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

9. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je propose de suspendre la séance pour permettre le dépouillement du scrutin.

La séance est suspendue à 16 h 35; elle est reprise à 16 h 45.

10. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

<i>Bulletins déposés :</i>	148
<i>Bulletins nuls :</i>	0
<i>Bulletins valables :</i>	148
<i>Abstentions :</i>	3
<i>Nombre de votants :</i>	145
<i>Majorité requise :</i>	97
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
Cuba	81
Colombie	64

11. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le troisième tour de scrutin libre n'ayant pas été décisif, l'Assemblée va procéder au premier d'une série de trois tours de scrutin limité, conformément à l'article 94 du règlement intérieur. Ce tour de scrutin ne porte plus que sur les deux candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix, à savoir Cuba et la Colombie. Tout bulletin où figurera le nom d'un autre Etat sera déclaré nul. Les bulletins de vote vont être distribués.

Sur l'invitation du Président, M. Mardovitch (République socialiste soviétique de Biélorussie) et M. Çelik-kol (Turquie) assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

12. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je propose de suspendre la séance pour permettre le dépouillement du scrutin.

La séance est suspendue à 16 h 55; elle est reprise à 17 heures.

M. Naik (Pakistan), vice-président, prend la présidence.

13. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

<i>Bulletins déposés :</i>	148
<i>Bulletins nuls :</i>	0
<i>Bulletins valables :</i>	148
<i>Abstentions :</i>	2
<i>Nombre de votants :</i>	146
<i>Majorité requise :</i>	98
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
Cuba	81
Colombie	65

14. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Aucun des deux candidats n'ayant obtenu la majorité requise des deux tiers, l'Assemblée générale va poursuivre le vote et procéder à un deuxième tour de scrutin limité. Comme pour le scrutin précédent, les seuls pays dont les noms peuvent figurer sur les bulletins de vote sont Cuba et la Colombie. Les bulletins de vote qui porteront le nom d'autres Etats seront déclarés nuls. Les bulletins de vote vont être distribués.

Sur l'invitation du Président, M. Mardovitch (République socialiste soviétique de Biélorussie) et M. Çelik-kol (Turquie) assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

15. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je propose de suspendre la séance pour permettre le dépouillement du scrutin.

La séance est suspendue à 17 h 10; elle est reprise à 17 h 15.

16. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

<i>Bulletins déposés :</i>	148
<i>Bulletins nuls :</i>	0
<i>Bulletins valables :</i>	148
<i>Abstentions :</i>	1
<i>Nombre de votants :</i>	147
<i>Majorité requise :</i>	98
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
Cuba	83
Colombie	64

17. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Aucun des deux candidats n'ayant obtenu la majorité requise des deux tiers, l'Assemblée générale va poursuivre le vote et procéder à un troisième tour de scrutin limité. Comme pour le scrutin précédent, les seuls pays dont les noms peuvent figurer sur les bulletins de vote sont Cuba et la Colombie. Les bulletins de vote qui porteront le nom d'autres Etats seront déclarés nuls. Les bulletins de vote vont être distribués.

Sur l'invitation du Président, M. Mardovitch (République socialiste soviétique de Biélorussie) et M. Çelik-kol (Turquie) assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

18. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je propose de suspendre la séance pour permettre le dépouillement du scrutin.

La séance est suspendue à 17 h 25; elle est reprise à 17 h 30.

19. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

<i>Bulletins déposés :</i>	149
<i>Bulletins nuls :</i>	0
<i>Bulletins valables :</i>	149
<i>Abstentions :</i>	3
<i>Nombre de votants :</i>	146
<i>Majorité requise :</i>	98
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
Cuba	83
Colombie	63

20. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Etant donné qu'à l'issue de ce troisième tour de scrutin limité, aucun candidat n'a obtenu la majorité requise des deux tiers, nous allons procéder au premier d'une série de trois tours de scrutin libre, conformément à l'article 94 du règlement. Au cours de ce scrutin libre,

tout Etat membre du groupe des Etats d'Amérique latine peut être candidat à l'exception, bien entendu, de la Bolivie, qui arrive à la fin de son mandat, et de la Jamaïque, qui est déjà membre du Conseil. Les bulletins de vote vont être distribués.

Sur l'invitation du Président, M. Mardovitch (République socialiste soviétique de Biélorussie) et M. Çelik-kol (Turquie) assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

21. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je propose de suspendre la séance pour permettre le dépouillement du scrutin.

La séance est suspendue à 17 h 40; elle est reprise à 17 h 45.

22. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

<i>Bulletins déposés :</i>	148
<i>Bulletins nuls :</i>	0
<i>Bulletins valables :</i>	148
<i>Abstentions :</i>	3
<i>Nombre de votants :</i>	145
<i>Majorité requise :</i>	97
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
Cuba	80
Colombie	64
Venezuela	1

23. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Aucun pays n'ayant obtenu la majorité requise au cours du premier de cette série de scrutins libres, nous allons procéder à un deuxième tour de scrutin libre. Comme au cours du premier scrutin libre, tout Etat membre du groupe des Etats d'Amérique latine peut être candidat, à l'exception, bien entendu, de la Bolivie et de la Jamaïque. Les bulletins de vote vont être distribués.

Sur l'invitation du Président, M. Mardovitch (République socialiste soviétique de Biélorussie) et M. Çelik-kol (Turquie) assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

24. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je propose de suspendre la séance pour permettre le dépouillement du scrutin.

La séance est suspendue à 17 h 55; elle est reprise à 18 h 5.

25. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

<i>Bulletins déposés :</i>	147
<i>Bulletins nuls :</i>	0
<i>Bulletins valables :</i>	147
<i>Abstentions :</i>	3
<i>Nombre de votants :</i>	144
<i>Majorité requise :</i>	96
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
Cuba	80
Colombie	62
Venezuela	2

26. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le deuxième tour de scrutin libre n'ayant pas été décisif, l'Assemblée va procéder au troisième tour de scrutin libre. Comme auparavant, tout Etat membre du groupe des Etats d'Amérique latine peut être candidat au cours de ce scrutin, à l'exception, bien entendu, de la Bolivie et de la Jamaïque. Les bulletins de vote vont être distribués.

Sur l'invitation du Président, M. Mardovitch (République socialiste soviétique de Biélorussie) et M. Çelik-kol (Turquie) assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

27. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je propose de suspendre la séance pour permettre le dépouillement du scrutin.

La séance est suspendue à 18 h 10; elle est reprise à 18 h 25.

M. Salim (République-Unie de Tanzanie) reprend la présidence.

28. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

<i>Bulletins déposés :</i>	148
<i>Bulletins nuls :</i>	0
<i>Bulletins valables :</i>	148
<i>Abstentions :</i>	3
<i>Nombre de votants :</i>	145
<i>Majorité requise :</i>	97
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
Cuba	80
Colombie	62
Venezuela	2
Barbade	1

29. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le troisième tour de scrutin libre n'ayant pas été décisif, nous poursuivrons le vote à la prochaine séance.

La séance est levée à 18 h 25.